

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.7) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOLLLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1) puis représenté par Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAT Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montfaucou : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENEDEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002337

Rapport n°5.1 - Animation du réseau des écoles de musique 2013-2014 - Projet percussions, clarinette, communication de rentrée

Animation du réseau des écoles de musique 2013-2014 - Projet percussions, clarinette, communication de rentrée

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Soutien et animation d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation »	Montant de l'opération : 2 250 €
Sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018	

Résumé :

Pour cette année scolaire 2013-2014, en lien avec la structuration de l'enseignement musical et le projet d'établissement du Conservatoire, des rencontres entre enseignants par famille d'instruments sont organisées, visant à préciser des projets communs.

Parmi eux figurent en partenariat avec la Scène nationale, la venue d'une exposition de lutherie urbaine et la rencontre avec des artistes programmés par la Scène.

De plus, il est proposé en vue de la rentrée scolaire 2014-2015 de coordonner une action de promotion collective des écoles de musique soutenues par le Grand Besançon, afin d'inviter les familles à se renseigner plus globalement sur l'offre d'enseignement musical du territoire et éviter une trop grosse concentration des demandes sur le Conservatoire.

I. Partenariat avec la Scène nationale

Les enseignants « percussions » d'une part et les enseignants « clarinette » d'autre part se sont rencontrés cet automne afin de partager leur questionnement sur leurs pratiques et leur actualité de rentrée.

A/ Côté percussions

A l'occasion de la venue à la Scène Nationale du ciné-concert Bri-Ka-Brak et du projet de la classe de percussions du Conservatoire avec Double cadence, groupe musical accompagnant le film, il est proposé de participer à la venue de l'exposition lutherie inouïe permettant aux enseignants percussions de faire découvrir l'univers de la lutherie urbaine à leurs élèves.

Un temps de formation pour ces enseignants sera dispensé permettant ensuite à chacun de travailler avec leurs élèves sous forme d'ateliers. (à compléter)

Par conséquent, le Grand Besançon passera convention avec la Scène nationale pour les actions suivantes :

- accueil de 4 enseignants percussions lors de la formation « lutherie inouïe » en mai 2014 au théâtre de l'Espace,
- accueillera des classes de percussions accompagnées de leur enseignant les 21 ou 22 mai au théâtre de l'Espace,
- une quinzaine de places seront réservées pour les enseignants et élèves pour ce ciné-concert.

Le Grand Besançon apporte un soutien financier de 2 150 € (2 000 € + prise en charge des places pour les enseignants) à la Scène nationale selon la convention annexée.

Pour l'année scolaire 2014-2015, les enseignants percussions sont invités à définir en amont leur action commune dont la proposition pourra être présentée en commission de juin.

B/ Côté Clarinette

Les enseignants clarinette se sont rencontrés début novembre pour partager leurs expériences. Deux pistes de travail sont élaborées :

- des rencontres fréquentes d'ordre pédagogique permettant d'échanger sur les pratiques et confronter leur savoir faire à d'autres théoriciens et praticiens ;
- élaboration d'un projet valorisant la clarinette au regard de la baisse des effectifs.

A l'occasion de la programmation par la Scène nationale du duo Ortie le 16 décembre, il est proposé un rendez-vous avec les artistes invités, occasion de partage entre enseignants et artistes mais aussi lieu informel de rencontre.

II. Proposition d'action collective de communication de rentrée pour les écoles de musique soutenues par le Grand Besançon

Les pages internet du réseau des écoles de musique ont été actualisées.

Désormais, les écoles de musique associatives sont indiquées sur une carte, des liens permettent aux visiteurs de se renseigner directement sur le site des écoles.

BESANCON > Écoles de musique associatives > Un accès à la musique pour tous dans le Grand Besançon

Une page est également actualisée régulièrement avec les disciplines enseignées par école. Une demande a été faite au service informatique pour remplacer cette page par un moteur de recherche permettant de questionner soit par commune / quartier, soit par discipline, soit par âge une liste d'écoles, conservatoire compris.

Une page rencontre et actions retrace l'ensemble des projets communs réalisés depuis 2008.

BESANCON > Écoles de musique associatives > Rencontres du réseau des écoles de musique et du conservatoire

Pour la rentrée 2014-2015, il est proposé de réaliser une information générique permettant d'informer de l'existence d'un tissu d'écoles de musique pouvant accueillir petits et grands sur l'ensemble du Grand Besançon.

Cette information serait relayée par le site internet du Grand Besançon, le magazine du Grand Besançon, les réseaux sociaux (si les pages facebook et twitter sont créées) mais aussi grâce à une version papier qui serait diffusée lors d'événements comme :

- l'accueil des bisontins en octobre,
- la Foire Comtoise
- les concerts des mardis des rives ou
- les actions de sensibilisation dans les écoles ou sur une commune
- ...

Le coût prévisionnel est estimé à 5 500 € correspondant à la captation et le montage d'une vidéo pour le site internet, l'impression des outils papier (300 affiches, 2000 flyers, 350 cadrobus) et leur diffusion par voie postale.

La conception des outils papier est internalisée.

Mmes JOLY et TISSIER ne prennent pas part au vote.

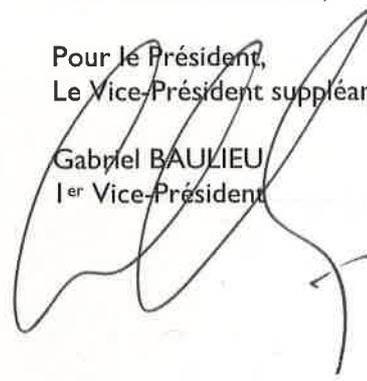
A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le partenariat avec la Scène Nationale et l'attribution d'une subvention de 2 250 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 23 DEC. 2013

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013, d'une part,

Et :

L'EPCC Les Deux Scènes, Scène nationale de Besançon, domicilié : CS 22033 - 25050 Besançon Cedex, Siret n°790097554 - Ape n°9001Z, licences d'entrepreneur de spectacle : 1-1061735, 1-1061736, 2-1061737, 3-1061738, représenté par sa Directrice, Anne TANGUY, dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration du 25 octobre 2012,

Préambule

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon encourage la structuration de l'enseignement musical sur son territoire, grâce à deux vecteurs : d'une part, le projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional précisant le rôle ressources du conservatoire au regard des acteurs culturels et notamment des écoles de musique associatives, et, d'autre part, les orientations pour l'animation du réseau des écoles de musique, par exemple la mise en place de passerelles pédagogiques entre conservatoire et écoles de musique, et la mise en œuvre d'actions culturelles communes.

La Scène nationale de Besançon a pour missions la diffusion et la confrontation des formes artistiques dans les domaines du spectacle vivant, de la musique et du cinéma, en privilégiant la création contemporaine et en s'affirmant comme lieu structurant au niveau local, départemental et régional. Elle se positionne en lieu artistique de référence nationale, dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine, assurant à la scène un rayonnement national, européen et international. Le projet artistique et culturel de la Scène nationale de Besançon s'inscrit dans le développement culturel de son territoire et favorise de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique. L'élargissement des publics et leur circulation est un des objectifs de la Scène nationale. Ainsi, il est nécessaire d'accompagner la diffusion d'un spectacle par un travail d'éducation artistique et d'action culturelle.

Pour 2013-2014, le Grand Besançon met en valeur les instruments suivants : les percussions et la clarinette. La Scène nationale dans sa programmation de saison offre les opportunités de rencontre, partage et formation lors de l'accueil de spectacles.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article I - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre les parties pour les actions suivantes :

1^{ère} action : rencontre des enseignants clarinette des écoles de musique associatives et du conservatoire avec le duo Ortie, accueilli le 16 décembre 2013 à l'Espace et accès au spectacle pour ces enseignants

2^{ème} action : accueil de l'exposition Lutherie Inouïe en avril et mai 2014 à l'Espace, formation des enseignants percussions des écoles de musique associatives et du conservatoire sur les instruments de cette exposition

3^{ème} action : accès aux enseignants percussions au ciné-concert Bri ka Brak les 20 et 21 mai 2014 et rencontre avec les artistes de Double Cadence.

Article 2 - Engagements communs aux parties

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon et la Scène Nationale de Besançon se coordonnent pour faciliter la rencontre entre les artistes et les enseignants des écoles de musique et du conservatoire.

Les parties s'entendent pour conjointement définir le plus en amont possible les modalités des actions citées ci-dessus.

Les parties s'engagent à :

- organiser la rencontre entre les enseignants clarinette et le duo ortie en amont du spectacle, selon des modalités à définir entre les parties,
- préciser le contenu de la formation autour de l'exposition Lutherie Inouie en lien avec les demandes des enseignants percussions et les concepteurs de l'exposition,
- faciliter la définition des actions autour de l'exposition avec les enseignants percussions volontaires et favoriser leurs mises en œuvre.

Article 3 - Engagements de la Scène Nationale de Besançon

La Scène nationale de Besançon s'engage à :

- assurer le lien avec les artistes accueillis et les concepteurs de l'exposition,
- réserver un maximum de 10 places au tarif unitaire de 10 € pour le spectacle du 16 décembre 2013,
- accueillir l'exposition Lutherie Inouie en prenant en charge l'intégralité des frais liées à sa venue (accueil de l'exposition, défraiement, assurances, formation...),
- réserver 4 places pour les enseignants percussions à la formation liée à l'exposition,
- réserver un maximum de 15 places au tarif unitaire de 10 € pour l'accueil des enseignants percussions lors du ciné-concert Bri Ka Brak le 20 ou 21 mai 2014.

Article 4 - Engagements de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à :

- assurer le lien avec les enseignants des écoles de musique associatives et du conservatoire pour la mise en œuvre de ces actions,
- prendre en charge les places des enseignants clarinette participant à la rencontre avec le duo ortie le 16 décembre 2013 et des enseignants percussions définissant une action autour de l'exposition lutherie inouie pour les représentations des 20 et 21 mai 2014 dans une limite de 250 €,
- informer la Scène nationale une semaine avant le spectacle du nombre de places à réserver pour les représentations des 16 décembre 2013, 20 et 21 mai 2014
- soutenir l'accueil de l'exposition Lutherie Inouie en avril et mai 2014 pour un montant de 2 000 €.

Article 5 - Engagements financiers des parties

Le Grand Besançon s'engage à verser à la Scène nationale, sur présentation de factures détaillées :

- la somme de 2 000 € à l'arrivée de l'exposition Lutherie Inouie en avril 2014,
- un montant maximum de 250 € correspondant aux places à tarif unitaire de 10 €, occupées les 16 décembre 2013, 20 et 21 mai 2014.

Article 6 - Responsabilités - Assurance

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires au déroulement des actions citées à l'article 1, pour ce qui l'a concerne.

La Scène nationale de Besançon s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires au déroulement des actions citées à l'article 1.

Article 7 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Article 7 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon

Fait en deux exemplaires, à le

La Directrice de
la Scène Nationale de Besançon,

Anne TANGUY

Le Président de la
Communauté d'agglomération du
Grand Besançon
Jean-Louis FOUSSERET